



## Municipalité de Saint-Édouard

Extrait du procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Édouard, tenue au Centre communautaire situé au 405 porte C, montée Lussier, le 30 juin 2022 à 20h00, à laquelle étaient présents :

La conseillère et les conseillers : Sébastien Tremblay  
Alain Dumouchel  
Marc Gaudreau  
Jean Michel Dupuis  
Pierrette Raymond

Était absent, monsieur le conseiller Alexandre Bastien.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Daniel Racette, maire de Saint-Édouard.

Monsieur Idanuel Vallejos, Directeur général adjoint, était présent et agissait en tant que secrétaire d'assemblée.

1. Ouverture de la séance
2. Lecture de l'ordre du jour et de l'Avis de convocation
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Première période de questions du public sur l'ordre du jour
5. Dépôt de la correspondance du mois
6. **LÉGISLATION**
  - 6.1 Avis de motion. Projet de Règlement #2022-320 décrétant un emprunt n'excédant pas la somme de 892 683\$ et autorisant une dépense n'excédant pas la somme de 892 683\$, afin de financer l'acquisition d'un immeuble servant de garage municipal et abrogeant le Règlement #2021-311, décrétant un emprunt afin de financer la construction d'un garage municipal ;
  - 6.2 Dépôt du Projet de Règlement #2022-320, décrétant un emprunt n'excédant pas la somme de 892 683\$ et autorisant une dépense n'excédant pas la somme de 892 683\$, afin de financer l'acquisition d'un immeuble servant de garage municipal et abrogeant le Règlement #2021-311, décrétant un emprunt afin de financer la construction d'un garage municipal.
7. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE, RESSOURCES HUMAINES ET AFFAIRES JURIDIQUES**

*Aucun dossier.*
8. **GESTION DE L'HYGIÈNE DU MILIEU**

*Aucun dossier.*
9. **GESTION DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET DE L'INCENDIE**

*Aucun dossier.*
10. **GESTION DES TRAVAUX PUBLICS**

*Aucun dossier.*
11. **GESTION DES LOISIRS, CULTURES ET COMMUNICATIONS**

*Aucun dossier.*
12. **GESTION DE L'AMÉNAGEMENT, URBANISME, DÉVELOPPEMENT ET ENVIRONNEMENT**

*Aucun dossier.*
13. **VARIA**
14. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**
  - 14.1 Levée de l'assemblée

À 20 : 00, monsieur le Maire, ouvre la séance.

### LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

#### 3. 22-06-107 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 juin 2022, tel que présentée.



Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Sébastien Tremblay	O	# 5 – Jean Michel Dupuis	O		
# 2 – Alexandre Bastien	A	# 6 – Pierrette Raymond	P	ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE	

#### **4. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC SUR L'ORDRE DU JOUR**

#### **5. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS**

La correspondance du mois a été déposée.

#### **6. LÉGISLATION**

##### **6.1 - 22-06-108 – AVIS DE MOTION. PROJET DE REGLEMENT #2022-320 DECRETANT UN EMPRUNT N'EXCEDANT PAS LA SOMME DE 892 683\$ ET AUTORISANT UNE DEPENSE N'EXCEDANT PAS LA SOMME DE 892 683\$, AFIN DE FINANCER L'ACQUISITION D'UN IMMEUBLE SERVANT DE GARAGE MUNICIPAL ET ABROGEANT LE REGLEMENT #2021-311, DECRETANT UN EMPRUNT AFIN DE FINANCER LA CONSTRUCTION D'UN GARAGE MUNICIPAL**

Monsieur Marc Gaudreau conseiller au siège #4, par la présente :

**DONNE avis de motion**, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement #2022-320, décrétant un emprunt n'excédant pas la somme de 892 683\$ et autorisant une dépense n'excédant pas la somme de 892 683\$, afin de financer l'acquisition de l'immeuble servant de garage municipal, connu et désigné comme étant le lot numéro TROIS MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT-ONZE MILLE HUIT CENT TRENTE (3 991 830) du Cadastre du Québec, circonscription de Saint-Jean et situé à l'adresse : 142, rue Principale, Saint-Édouard, et abrogeant le règlement #2021-311 décrétant un emprunt afin de financer la construction d'un garage municipal.

##### **6.2 - 22-06-109 – DÉPÔT DU PROJET DE REGLEMENT #2022-320 DECRETANT UN EMPRUNT N'EXCEDANT PAS LA SOMME DE 892 683\$ ET AUTORISANT UNE DEPENSE N'EXCEDANT PAS LA SOMME DE 892 683\$, AFIN DE FINANCER L'ACQUISITION D'UN IMMEUBLE SERVANT DE GARAGE MUNICIPAL ET ABROGEANT LE REGLEMENT #2021-311, DECRETANT UN EMPRUNT AFIN DE FINANCER LA CONSTRUCTION D'UN GARAGE MUNICIPAL**

**IL EST DEPOSE**, séance tenante, le projet de règlement intitulé : Règlement #2022-320 décrétant un emprunt n'excédant pas la somme de 892 683\$ et autorisant une dépense n'excédant pas la somme de 892 683\$, afin de financer l'acquisition d'un immeuble servant de garage municipal et abrogeant le Règlement #2021-311, décrétant un emprunt afin de financer la construction d'un garage municipal.

#### **7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE, RESSOURCES HUMAINES ET AFFAIRES JURIDIQUES**

*Aucun dossier*

#### **8. GESTION DE L'HYGIÈNE DU MILIEU**

*Aucun dossier.*

#### **9. GESTION DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIE**

*Aucun dossier.*

#### **10. GESTION DES TRAVAUX PUBLICS**

*Aucun dossier.*

#### **11. GESTION DES LOISIRS, CULTURES ET COMMUNICATIONS**

*Aucun dossier.*

#### **12. GESTION DE L'AMÉNAGEMENT, URBANISME, DÉVELOPPEMENT ET ENVIRONNEMENT**

*Aucun dossier.*

#### **13. PÉRIODE DE QUESTIONS**



**14. VARIA**

**15. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

**15.1 – 22-06-110 – LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

II EST PROPOSÉ DE LEVER la présente séance à 20 :

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Sébastien Tremblay	O	# 5 – Jean Michel Dupuis	O	ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ	
# 2 – Alexandre Bastien	A	# 6 – Pierrette Raymond	O	ADOPTÉ A LA MAJORITÉ	
# 3 – Alain Dumouchel	P	Maire :		REJETÉ	
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :			

  
Daniel Racette  
Maire

  
Daniel Vallejos  
Directeur général adjoint

